

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Révision allégée 1 et Modification 4 Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Saint Romans lès Melle

Par arrêté en date du 27/04/2023, le Président de la Communauté de Communes Mellois en Poitou a ordonné l'ouverture de l'enquête publique de la révision allégée n° 1 et de la modification n° 4 du PLU de Saint Romans lès Melle.

Le Tribunal Administratif de Poitiers a désigné un commissaire enquêteur, M. Jean-Yves LUCAS.

L'enquête se déroulera du 15 au 30/05/2023, les sièges de l'enquête étant fixé au siège de la communauté de communes Mellois en Poitou et en mairie de Saint Romans lès Melle.

Les dossiers d'enquête peuvent être consultés aux heures habituelles d'ouverture à la mairie de Saint Romans lès Melle (4 pl du Temple) : lundi : de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30, mardi : de 13h30 à 17h30, jeudi : 8h30 à 12h et de 13h30, à 17h30, vendredi : de 8h30 à 12h ainsi que dans les locaux de la Communauté de Communes (2 place de Strasbourg 79500 Melle) du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17h.

Le commissaire-enquêteur recevra au cours de permanences prévues :

- Le 15 mai 2023 de 9h à 12h à la mairie Saint Romans lès Melle
- Le 24 mai 2023 de 14h à 17h à la communauté de communes Mellois en Poitou
- Le 30 mai 2023 de 14h à 17h à la mairie Saint Romans lès Melle

Pendant la durée de l'enquête, les pièces des dossiers ainsi qu'un registre où les observations sur les projets pourront être consignées, seront déposées dans chaque lieu d'enquête.

Les observations peuvent être également adressées à l'attention de Monsieur le Commissaire enquêteur (en mentionnant « Enquête publique / RA1/M4 du PLU de Saint Romans lès Melle » par courrier postal adressé à : la Communauté de Communes Mellois en Poitou – 2 pl de Strasbourg 79500 Melle ou à la Mairie de Saint Romans lès Melle, 4 place du Temple 79500 Saint Romans lès Melle ou par courrier électronique à l'adresse : planification@melloisenpoitou.fr

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication des dossiers d'enquête publique auprès de l'autorité compétente dès la publication de l'arrêté d'ouverture de l'enquête.

Toute information relative au projet de révision allégée et de modification du PLU de Saint Romans lès Melle ou à la présente enquête publique peut être demandée au Président de la Communauté de Communes ou au Maire de Saint Romans lès Melle.

A l'issue du délai d'un mois prévu par l'article 6 de l'arrêté susvisé, une copie du rapport et des conclusions motivées sera tenue à la disposition du public en Mairie de Saint Romans lès Melle ainsi qu'à la Communauté de Communes Mellois en Poitou (direction aménagement et habitat) pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront également mis en ligne sur le site de la communauté de communes.